



Délibération du Conseil Municipal

Séance du 29 juin 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 22

Votants : 22

4.1 Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-cinq juin deux mille vingt-six s'est réuni au lieu habituel en séance publique sous la présidence de Madame Jocelyne PHILLODEAU, Maire.

Présents : Mme PHILLODEAU Jocelyne, M. PEZET Thierry, Mme QUELLEUX Anne-Françoise, M. SCHERER Alban, Mme LESAGE Claudine, M. AVRIL Bruno, Mme GOURMELIN Isabelle, Mme COUDRIN Françoise, M. BERNARD Laurent, Mme SERENNE Valérie, M. GUILBAUDEAU Michael, M. MOUREAU Florent, M. MAILLARD Sylvain, M. MABILEAU Cédric, M. DOUSSET David, M. BERTHEBAUD Pierre, Mme BICHET Stéphanie, Mme KERVAREC Karine, Mme HETRU Elodie, Mme LE NOXAÏC Agathe, Mme MEAR Anaïc, Mme BEAUDET Camille

Absent : M. GUILLOU Anthony

A été désigné secrétaire de séance : M. GUILBAUDEAU Michael

36-2026

MISE A DISPOSITION D'UN AGENT A LA COMMUNE DE PAIMBOEUF SUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique et notamment l'article L. 512-12,

VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

CONSIDERANT qu'une classe de maternelles de l'école publique fermera à la rentrée 2026-2027. Les agents ATSEM se retrouveront en surnombre jusqu'au départ en retraite de Mme Noelle BOUCARD en octobre 2027 (date prévisionnelle).

CONSIDERANT que la Commune de PAIMBOEUF recherche un agent qualifié pour exercer la fonction d'ATSEM et est intéressée par une mise à disposition d'une année de Mme Sophie DOUSSET, adjoint technique principal 1^{ère} classe. Cette dernière y est favorable également.

CONSIDERANT que la procédure de mise à disposition permet à l'agent de travailler auprès d'un autre employeur que son administration tout en restant rattaché à celle-ci pour ce qui concerne sa carrière et sa rémunération.

CONSIDERANT le temps de travail de Mme Sophie DOUSSET fixé à 28/35ème,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

APPROUVER le principe de mise à disposition de Mme Sophie DOUSSET dont le temps de travail est 28/35^{ème}, auprès de la Commune de Paimboeuf pour l'année scolaire 2026-2027,

AUTORISER Madame la Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le secrétaire de séance,
M. GUILBAUDEAU Michael

La Maire
Mme PHILLODEAU Jocelyne